



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2022

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue à huis clos, mercredi le 15 décembre 2021, laquelle sera diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 23^e jour de novembre 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau